



(Extrait de l'arrêté N° 2021-13-CONC du 25 mars 2021 Portant ouverture du concours d'Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (E.T.A.P.S.) - Session 2022)



## AVIS DE CONCOURS D'ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (Session 2022)

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure organise pour le compte des départements de l'Eure, du Calvados, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime les concours interne et externe d'éducateur territorial des activités physiques et sportives.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

**Le concours EXTERNE** est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme professionnel, délivré au nom de l'Etat et inscrit au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au niveau IV, délivré dans le domaine des activités physiques et sportives mentionnées par le code du sport ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007\* relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

En vertu de la loi 80-490 du 1<sup>er</sup> juillet 1980 et du décret 81-317 du 7 avril 1981, les pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement au moins trois enfants peuvent faire acte de candidature à ce concours ainsi que les sportifs de haut niveau en vertu de la loi 84-610 du 16 juillet 1984 sans remplir la condition de diplôme exigée.

**Le concours INTERNE** est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

### Nombre de postes au concours :

- Concours externe : 6 postes
- Concours interne : 4 postes

### Retrait des dossiers d'inscription : du 25 mai 2021 au 30 juin 2021 (cachet de la poste faisant foi)

- 1 Soit lors d'une préinscription sur le site Internet (téléprocédure) du Centre de Gestion organisateur : [www.cdg27.fr](http://www.cdg27.fr) (rubrique concours, Préinscription)<sup>1</sup>.

Des ordinateurs seront mis à disposition des candidats n'ayant pas accès à internet et/ou souhaitant faire une préinscription par voie dématérialisée au Centre de Gestion de l'Eure aux horaires d'ouverture (voir les horaires ci-après), pendant lesquels des agents du Centre de Gestion les accompagneront, si nécessaire.

**Attention** : la préinscription ne constitue pas une inscription définitive au concours ou à l'examen. Le Centre de Gestion ne validera l'inscription qu'à réception, avant la date limite de dépôt des dossiers<sup>3</sup>, du dossier original imprimé accompagné des pièces demandées.

- 2 Soit à l'accueil du Centre de Gestion 27<sup>2</sup>,

- 3 Soit par voie postale<sup>3</sup> : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom et adresse du demandeur au Centre de Gestion de l'Eure (à l'adresse ci-dessous).

→ Pour les demandes écrites de dossier : joindre une enveloppe format A4 libellée aux nom et adresse du demandeur, affranchie au tarif en vigueur pour un poids de 200 grammes.

**IMPORTANT** : Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.

**Date limite de dépôt des candidatures** : le 8 juillet 2021 (cachet de la poste faisant foi) au Centre de Gestion de l'Eure.

**Date des épreuves écrites** : le 25 janvier 2022 dans le département de l'EURE, soit à GRAVIGNY, VAL DE REUIL, BERNAY, PACY SUR EURE, MENILLES, CONCHES EN OUCHE et/ou EVREUX (le ou les lieux définitifs seront bloqués en fonction du nombre de candidats inscrits).

**MISE EN GARDE** : L'inscription au concours constitue une décision individuelle. En conséquence, pour les candidats choisissant le dépôt du dossier par voie postale, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier original dans le délai imparti en s'assurant qu'il est suffisamment affranchi. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans sa transmission, quelle qu'en soit la cause (retard, perte, ...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir. Si le dossier n'est pas envoyé dans ces délais, la préinscription sera alors annulée. Tout dossier d'inscription adressé au Centre de Gestion de l'Eure, qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié, sera considéré comme non-conforme et rejeté. De même, les captures d'écran ou leurs impressions ne seront pas acceptées. Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté. Seront acceptés uniquement les dossiers originaux (signature manuscrite originale) ou dossier transmis en dématérialisation, après signature, par un dépôt sur l'espace sécurisé du candidat (voir procédure téléchargeable sur le site du CDG 27).

Centre de Gestion 27	10 bis rue du Docteur Michel Baudoux – BP 276 – 27002 EVREUX Cedex.
	<b>Horaires d'ouverture :</b> du lundi au jeudi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures 30 le vendredi : de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30

<sup>1</sup> Minuit (à la clôture des inscriptions)

<sup>2</sup> Aux horaires d'ouverture

<sup>3</sup> Cachet de la poste faisant foi